



LE 28 JUIN 2017

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 16, NUMÉRO 12

Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 27 juin 2017.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a mandaté la présidente afin qu'elle signe la « Fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme » qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle conformément aux exigences de la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics*.
- Le Conseil a adopté une version modifiée de son *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*. Celui-ci devait être modifié principalement en raison de modifications récemment apportées à la *Loi sur l'instruction publique*.
- Le Conseil a mis sur pied un comité de travail qui aura pour fonctions de tenir une consultation et de recommander un nouveau plan de répartition entre les écoles primaires de Saint-Amable. Cette révision est nécessaire compte tenu de la construction d'une nouvelle école primaire qui ouvrira ses portes à la rentrée de 2018-2019.
- Le Conseil a approuvé le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du

Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2017-2018.

- Le Conseil a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2017-2018 prévoyant des dépenses de 352 301 580 \$.

Il a également fixé le taux de la taxe scolaire à 0,19377 \$ par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels et à 0,20087 \$ par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles des neutres (commerces, industries, etc.)

Il s'agit d'une légère baisse par rapport aux taux de taxe de l'année précédente.

- Les membres du Conseil ont mandaté le directeur du Service des ressources matérielles à remplir et à signer des documents en lien avec la présentation d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cette demande est en lien avec l'installation d'une boucle de géothermie à l'école secondaire du Mont-Bruno.

Le Conseil des commissaires ne siégeant pas durant le mois de juillet, nous vous souhaitons un très bel été.



PROCHAINE SÉANCE EN AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 29 août 2017 à 19 h

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT